



# **Compte-rendu**

## **Réunion préparatoire du CT en formation CHSCT du 18 octobre 2019**

**08 octobre 2019 – 14h00**

L'an deux mille dix-neuf, le 08 octobre à 14h00, la réunion préparatoire du CT en formation CHSCT s'est tenue au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales.

		Présents
<b>Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics</b>		
GARRABE Robert (Président)	Maire de Saint Jean Pla de Corts	
TAHOCES Antoine	Maire de Sansa	X
FERRER Roger	Maire d'Estagel	X
NIFOSI Christian	Maire de Villelongue dels Monts	
ATTARD Rémy	Maire de Trouillas	
ILARY Guy	Maire de Tautavel	
PUIG Louis	Conseiller Municipal Ponteilla	
GARRIGUE Michel	Président du SIVM des Fenouillèdes	
PORTEIX Yves	Maire de Sorède	
<b>Représentants du personnel</b>		
BEDOS Audrey (tit CGT)	Cnté de cnes Agly Fenouillèdes	X
TORRES Francis (sup FO)	Mairie de Corbère les Cabanes	
MORAL Christophe (tit FAFPT)	Mairie de Laroque des Albères	
MERCHEZ Peggy (tit CFDT)	EPCC Musée de Céret	
HELMRICH Angel (tit SAI)	Mairie de Maureillas-Las-Illas	X
MUNOZ MARTY Audrey (tit CGT)	Mairie de Saint Jean Lasseille	
CORTES CANICIO Laurence (tit FO)	Mairie de Fosse/Vira	X
ESPIGOLE Florent (tit FA-FPT)	Mairie d'Arles sur Tech	
NOGUERA Patrick (sup CFDT)	Mairie de Millas	
TREBAOL Christine (sup SAI)	Mairie de Montescot	
<b>Responsable de pôle en charge du Comité Technique</b>		
CANTIER Serge		
<b>Expert(s) à la demande de l'administration</b>		
SAGELOLY Julien	ACFI	X
DUBUC Daniel	ACFI	
BOURDIN Clément	ACFI	X

**Documents Uniques**

- **1<sup>er</sup> avis**

Thème / Collectivité	Remarques
Estavar	<p><b>Représentant du personnel – CGT :</b>  <i>Précise que le droit à la protection fonctionnelle peut compléter le plan d'action concernant le risque majeur sur le « harcèlement moral ».</i></p> <p><b>Représentant des élus – Antoine TAHOCES (Maire de Sansa):</b> <i>Demande une précision concernant la cotation du risque « agression » et du risque « harcèlement moral » pour le/la DGS.                      S'interroge qu'un des risques soit coté en mineur et l'autre en majeur.</i></p> <p><b>Julien SAGELOLY – ACFI :</b> <i>Cette proposition sera faite à la collectivité pour la prochaine mise à jour du document unique.                      L'ACFI explique que la cotation de l'évaluation des risques est subjective et dépend de la vision de la personne qui a réalisé cette évaluation.</i></p>
Vinça	<p><b>Représentant du personnel – SAI et CGT :</b> <i>ont trouvé que le plan d'action n'était pas assez conséquent (3 mesures prévisionnelles).</i></p> <p><b>Représentant du personnel – CGT :</b> <i>a ajouté qu'il serait intéressant d'intégrer dans les RPS la pyramide des âges, afin de mettre en corrélation les accidents de services / maladies professionnelles et l'âge des agents.</i></p> <p><b>Clément BOURDIN – ACFI :</b> <i>précise qu'il s'agit d'une modification qui peut être réalisée dans le logiciel du document unique, mais que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne le rempliront pas du fait que les bilans RPS sont souvent inachevés. Ces données RH risquent d'alourdir le remplissage D.U. Néanmoins les âges des accidentés restent un bon indicateur qu'il convient d'étudier au travers du RASSCT.                      (Rapport annuel sur la santé, sécurité et conditions de travail)</i></p>

- Mise à jour

Thème / Collectivité	Remarques
Corneilla de Conflent	<p><b>Représentant du personnel – CGT</b> : demande à l'ACFI une explication concernant les autorisations de conduites inscrites dans le plan d'action.</p> <p><b>Julien SAGELOLY – ACFI</b> : Explique qu'il s'agit d'un document administratif obligatoire délivré par l'autorité territoriale autorisant un agent à conduire des véhicules. L'aptitude à conduire est également visée par le médecin de prévention.</p> <p>La collectivité doit s'assurer également de la validité des permis de ces agents.</p>
La Cabanasse	<p><b>Julien SAGELOLY – ACFI</b> : Présente le plan d'action en expliquant qu'une partie des mesures prévisionnelles ont été ajoutées suite à une visite d'inspection menée conjointement avec Clément BOURDIN- ACFI.</p>
Lansac	/
Olette	<p><b>Représentant du personnel – SAI</b> : demande si le transfert de compétence « Scolaire cantine » est effectif</p> <p><b>Julien SAGELOLY – ACFI</b> : informe que le transfert est en effet effectif</p>
Osséja	<p><b>Clément BOURDIN – ACFI</b> : explique que des préconisations ont été faites pour le plan d'action afin de les guider dans leur démarche de prévention des risques professionnels, elles seront intégrées lors de la prochaine mise à jour en fonction des possibilités de la collectivité.</p>
Planèzes	<p><b>Julien SAGELOLY – ACFI</b> : précise que le plan d'action est léger du fait des possibilités de la collectivité.</p>
Prugnanes	/
Taillet	/
Villefranche de Conflent	/

**Visites, observations de l'ACFI et plan d'actions de la collectivité.**

<b>Thème / Collectivité</b>	<b>Remarques</b>
<i>Joch</i>	<i>Les représentants du personnel et des élus : souhaitent que les mesures à mettre en place soient remplies par la collectivité avant d'être présentées en CHSCT.</i>  <i>Julien SAGELOLY – ACFI : signale qu'il en prend note pour le prochain CHSCT.</i>
<i>Les Angles</i>	/
<i>Terrats</i>	/

## DOSSIERS POUR CONSULTATION

*Compte rendu des visites de services*

Thème / Collectivité	Remarques
<p>Communauté de communes Pyrénées Cerdagne (03.10.2019)</p>	<p><b>Représentant des élus – Antoine TAHOCES (Maire de Sansa) :</b> Les représentants élus et personnels doivent être informés en amont du climat de la collectivité pour les visites de service.</p> <p><b>Représentant des élus – Roger FERRER (Maire d’Estagel) :</b> Aimerait aussi avoir plus de précision sur les motivations des sites visités.</p> <p><b>Julien SAGELOLY – ACFI :</b> explique que l’information a été transmise par la secrétaire du service « Hygiène et Sécurité » du CDG à la DGS de la Communauté de communes. Dorénavant, avant la visite, les représentants du personnel et élus seront informés par téléphone s’il s’agit d’une visite aléatoire ou à la demande des organisations syndicales. Rappelle les objectifs des visites de service.</p>
<p>Saint Féliu d’Avall (04.10.2019)</p>	/
<p>Sorède (10.10.2019)</p>	/
<p>Vinça (10.10.2019)</p>	<p><b>Représentant du personnel – FO :</b> explique que le syndicat ne pourra pas assister à cette visite de service du fait de l’indisponibilité de ces agents.</p> <p><b>Représentant du personnel – SAI :</b> répond qu’il veut bien qu’une autre organisation syndicale se déplace pour réaliser cette visite.</p> <p><b>Représentant du personnel – CGT :</b> est d’accord avec la proposition du syndicat SAI</p> <p><b>Représentant des élus – Antoine TAHOCES (Maire de Sansa) :</b> Précise qu’en effet il est judicieux de changer l’organisation syndicale, et propose de créer un planning annuel des visites de services en désignant des permanences afin de remplacer facilement l’agent syndical en cas d’absence.</p>

	<p><b>Julien SAGELOLY – ACFI :</b> un planning avait déjà été proposé mais sans suite. Dès le prochain CHSCT, un planning annuel des 6 visites sera fixée. (3 seront tirées au sort / 3 à la demande des OS). Egalement un tableau de permanence sera formalisé assurant par mois un roulement des représentants du personnel.</p> <p><b>Représentant du personnel – SAI :</b> C'est aux organisations syndicales de se remplacer en cas d'empêchement tout en prenant en compte les parties prenantes.</p>
Corbère les Cabanes (11.10.2019)	/
Les Angles (15.10.2019)	/

## DOSSIERS POUR INFORMATION

### *Droit d'alerte*

Conformément à la demande de l'organisation syndicale SAI, le Président du CHSCT informe les membres du CT en formation CHSCT sur le dossier suivant :

Thème / Collectivité	Remarques
<p>Corbère les Cabanes Courrier SAI Courrier Maire</p>	/

**Questions diverses**

**Représentant du personnel – SAI :** rappelle l'obligation réglementaire d'affichage des membres du CHSCT.

Il souhaite que le site du CDG mettent en évidence les acteurs de la prévention, notamment les coordonnées des représentants du personnel. De plus, une partie des représentants du personnel n'a pas suivi la deuxième partie de la formation CHSCT (2 jours).

**Représentant du personnel – CGT :** elle confirme les dires du représentant du personnel – SAI sur le fait que la mise à jour du site n'a pas été faite.

**Julien SAGELOLY – ACFI :** Les membres du CHSCT sont affichés uniquement sur le livret CHSCT communiqué en visite de services. Nous afficherons également ces informations sur le site internet du CDG.

Le secrétariat du service Hygiène et Sécurité a déjà envoyé plusieurs propositions de dates pour permette à chacun de s'inscrire auprès du CNFPT. Une dernière relance sera effectuée.

**Représentant du personnel – SAI :** souhaite que le PV retrace plus précisément ce qu'il a été énoncé notamment concernant le dossier de dégradation des conditions de travail d'un agent au CDG 66. Une visite de service au CDG 66 pourrait être utile pour éclairer cette situation.

**Représentant des élus – Antoine TAHOCES (Maire de Sansa) :** L'agent est en arrêt maladie depuis mars 2016, il parait donc difficile d'auditionner les deux parties. De plus, un contentieux est en cours entre cet agent et le CDG 66. Il ne faut pas confondre les affaires internes du CDG 66 et les objectifs poursuivis par les visites de services.

**Représentant du personnel – SAI :** C'est la dégradation de ses conditions de travail qui a entraîné l'arrêt maladie de cet agent.

**Représentant du personnel – CGT :** Une demande de médiation a été refusée entre le CDG 66 et cet agent en raison de ce contentieux.

**Représentant des élus – Antoine TAHOCES (Maire de Sansa) :** Les moyens humains du CDG 66 ayant augmenté, cela a entraîné plusieurs réorganisations au sein de la structure. Le CHSCT pourrait très bien organiser une visite de services au CDG 66 puisque le texte le prévoit. En revanche, le contenu du dossier exposé lors du dernier CHSCT a été communiqué uniquement aux organisations syndicales. Il est donc primordial que le collègue employeur ait connaissance de ce dossier.